

2011_A122

OBJET : Aménagement du Territoire - Pôle d'échanges de Plan d'Aillane situé à Aix en Provence - Approbation du bilan de la concertation et du projet

Le 13 juillet 2011 à 16 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 juillet 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DRAOUZIA Fatima - DUCATEZ CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GARÇON Jacques - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSDÉMANGE Gérard - GUEZ Daniel - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - LOUIT Christian - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MONDOLONI Jean-Claude - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SICARD DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TONIN Victor - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie-José - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

CURINIER Erick suppléé par BUCHAUT Romain - GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - GOURNES Jean-Pascal suppléé par SANTINI Joseph-Marie - MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur - PORTE Henri-Michel suppléé par MENGEAUD Julien - VEYRUNES Bernard suppléé par DUNE Marie-Line - MOINE Anne suppléée par VERRIER Mireille -

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BERNARD Christine donne pouvoir à TERME Françoise - BONTHOUX Odile donne pouvoir à DRAOUZIA Fatima - BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à TONIN Victor - BRUNET Danièle donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BELLUCCI Angélique - DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian - DE PERETTI François-Xavier donne pouvoir à DEVESA Brigitte - DECARA Yannick donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELAVET Christian donne pouvoir à DUPERREY Lucien - DESCLOUX Odette donne pouvoir à AGARRAT Henri - DILLINGER Laurent donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à TAULAN Francis - FERAUD Pierre donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre - GALLESE Alexandre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - HAMARD OULMI Nadira donne pouvoir à DUVATEZ CHEVILLARD Christine - JAUME Emmanuelle donne pouvoir à MAURET Jacques - JONES Michèle donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - MANCEL Joël donne pouvoir à BOUTILLOT Guy - MARTIN Régis donne pouvoir à GROSDÉMANGE Gérard - MATAS Henri donne pouvoir à GARÇON Jacques - MERGER Reine donne pouvoir à GERACI Gérard - MERSALI Malik donne pouvoir à RENAUDIN Michel - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MODOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - ROUGIER Jacques donne pouvoir à ALBERT Guy - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à LICCIA Marcel - SANTAMARIA Danièle donne pouvoir à RIVET JOLIN Catherine - SLISSA Monique donne pouvoir à PATOT Gérard -

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - BAUTZMANN Marcel - BENON Charlotte - CIOT Jean-David - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GARCIA Daniel - GARNIER Eliane - GASCUEL Jean - GROSSI Jean-Christophe - LARNAUDIE Patricia - MALLET Raymond - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - POTIE François - VENEL Gérard

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 13 JUILLET 2011

Rapporteur : Monsieur Jean CHORRO

**Objet : Pôle d'échanges de Plan d'Aillane situé à Aix en Provence.
Approbation du bilan de la concertation et du projet.
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Communautaire du 11 Mars 2011, la Communauté du Pays d'Aix a relancé la concertation concernant le pôle d'échanges de Plan d'Aillane.

En effet, les remarques formulées lors de la première phase de concertation en 2010 ainsi que les observations de la Direction Générale de l'Aviation Civile concernant la circulation des transports en commun sur le chemin de la Valette ont amené la Communauté du Pays d'Aix à prévoir des ajustements au programme initial.

Ainsi, du foncier complémentaire est mobilisé pour prévoir l'évolution du pôle d'échanges et y implanter des équipements techniques liés aux transports. Il s'agit à présent d'adopter le bilan de la concertation et le projet en résultant.

Exposé des motifs :

La programmation de pôles d'échanges ferroviaires et le développement de l'intermodalité sont au premier rang des préoccupations de la Communauté du Pays d'Aix.

A ce titre, le pôle d'échanges de Plan d'Aillane est au cœur de ces enjeux. Il est situé à un endroit stratégique pour la desserte du pôle d'activités des Milles. En effet, le pôle d'échanges est placé au bout de la piste de l'aérodrome entre la RD9 et la voie ferrée. Le site du Pôle d'échanges s'étend sur 3,2 hectares auquel il est possible d'accéder soit par le RD65 soit par la RD9. Il a vocation à être le support du développement de l'offre en transports collectifs pour le pôle d'activités, le village des Milles et le quartier d'Aix-La Duranne.

Réservé dans un premier temps aux transports routiers et aux modes doux, ce pôle d'échanges doit évoluer à terme vers un pôle multimodal complet et s'intégrer au futur réseau ferré métropolitain.

La trame ferrée actuelle se limite au seul axe Manosque/Pertuis -Aix-Marseille. Le maillage est donc quasi inexistant. Pourtant de réelles potentialités de développement existent.

En particulier, et pour ce qui concerne Plan d'Aillane , la ligne Aix/Rognac réservée au fret jusqu'en décembre 2006, doit permettre à terme de relier la gare TGV , l'aéroport Marseille Provence et le bassin d'emploi de Vitrolles, à Aix en Provence. Elle a supporté deux allers-retours quotidiens de trains de voyageurs, détournés de la ligne Aix-Marseille dans le cadre des travaux de modernisation achevés au mois de décembre 2008.

Sa réouverture durable aux voyageurs est l'un des axes forts de la stratégie développée par la Communauté du Pays d'Aix en matière de transports, appuyés en cela par ses partenaires Etat, Région PACA et Conseil Général des Bouches du Rhône. C'est l'un des principaux enjeux du contrat de projets Etat/Région 2007-2013, à l'échelle du territoire communautaire.

Plusieurs objectifs sont assignés à ce projet concernant les transports routiers :

1) Développer les circuits transversaux :

Le projet fait partie des pôles d'échanges secondaires qui vont être mis en place autour d'Aix en Provence pour désengorger la Gare Routière. Ce projet va contribuer à diminuer les services arrivant en centre ville au profit de la sécurité et du confort de l'utilisateur, et des riverains de la gare qui subiront moins de nuisances.

2) Améliorer et réorganiser la desserte par les transports en commun du pôle d'activités d'Aix, du village des Milles et de la Duranne. Désormais, certaines lignes intercommunales de la Communauté du Pays d'Aix et du Conseil Général et les navettes à destination de la gare TGV et de l'aéroport, vont desservir directement le Plan d'Aillane. En complément, une navette sera mise en place pour relier efficacement le Plan d'Aillane à la gare routière d'Aix en Provence ainsi que le renforcement significatif de la desserte interne du pôle d'activités.

3) Concrétiser le travail de Mobipôle qui, dans le cadre du Plan de Déplacement d'Entreprises, a recherché des solutions aux problèmes des salariés du Pôle d'activité pour rejoindre leur lieu de travail (covoiturage, transports en commun...)

L'utilisateur, destinataire des mesures prises pour atteindre ces objectifs, bénéficiera au final d'un gain de temps considérable sur ses trajets quotidiens, en évitant une correspondance à la gare routière centrale.

Le potentiel de clientèle est important, particulièrement entre Aix en Provence, les Milles et Aix-La Duranne, compte tenu de la très forte attractivité du secteur des Milles, qui est à la fois un pôle d'emplois et un pôle d'habitat : près de 90 000 véhicules empruntent chaque jour la route départementale 9, saturée sur ce tronçon.

L'intégration du futur pôle est facilitée par la présence de propriétés foncières de la CPA à proximité qui serviront à aménager la halte ferroviaire et des équipements techniques liés aux transports. Le projet est d'autant plus intégré dans son environnement que la réorganisation

de l'offre de transport, telle que définie plus haut, sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix a pu être envisagée.

Le programme de cette première tranche de travaux concernant le pôle d'échanges de Plan d'Aillane est donc le suivant :

- Réaménagement de l'échangeur 2 de la RD9 avec la création au sud d'un giratoire et la création d'une bretelle de sortie.
- Suppression du carrefour très dangereux sur la bretelle de sortie existante de la RD9 vers la route de L'Enfant.
- Recalibrage du chemin de Plan d'Aillane et de sa bretelle d'accès à la RD9.
- Création d'un giratoire sur le chemin de Plan d'Aillane.
- Création d'une nouvelle voie de liaison entre Plan d'Aillane et le chemin de Plan d'Aillane : elle sera réservée aux modes actifs et aux transports en commun.
- Conservation d'espaces fonciers pour des équipements techniques liés aux transports.
- Aménagement d'une voie spécialisée partagée sur l'Autoroute A51.
- Aménagement des voies d'accès vers le pôle d'échanges depuis la RD65, avec la réalisation d'un giratoire sur celle-ci.
- Réalisation du Pôle d'échanges comprenant dix quais de bus et cars, un parc relais de 300 places environ, un local gardien, une aire de stationnement pour les vélos.

Bilan de la concertation :

Un bilan de la concertation effectuée entre le 7 avril et le 9 mai 2011 a été réalisé. Il recense l'ensemble des remarques des populations concernées par le projet, émises lors de la réunion publique du 7 avril, sur le registre de concertation mis à disposition pendant un mois, par courrier postal ou électronique à l'adresse Internet créée à cet effet.

- Lors de la réunion publique, le public était constitué de riverains du projet (les Milles, la Duranne), d'usagers des TC, de représentants d'entreprises du pôle d'activités, des CIQ concernés et de la fédération des CIQ.

Concernant le pôle d'échanges :

Remarque du public : Les représentants de Mobipôle sont impatients de voir la mise en œuvre du projet de Plan d'Aillane et espèrent que celui-ci va contribuer à changer les habitudes des salariés du pôle d'activités qui ont trop tendance à rejoindre leur lieu de travail en voiture. Ce projet est indispensable à la réalisation du Plan de Déplacement Inter Entreprise.

Les équipements du pôle lui-même :

Question du public : Les CIQ se demandent quelle est l'utilité du parking de 300 places d'autant plus que l'un des objectifs du projet est de faciliter un report modal. Et à cet égard la réalisation de ce parking leur semble aller à l'encontre de cet objectif.

Réponse : L'utilisation de ce parking peut concerner les personnes travaillant sur le pôle d'activité, mais surtout celles cherchant à rejoindre Aix, Marseille ou la gare TGV et qui utiliseront le parking comme un parc relais.

Question du public : Par ailleurs, le public s'inquiète de savoir si le parking est payant et surveillé pour assurer la sécurité des véhicules garés.

Réponse : Ce parking fonctionnera comme les parcs relais existants sur Aix. A savoir qu'il sera clôturé, gardienné et payant.

Question du public : Le CIQ de la Duranne demande quel accès a été prévu entre la Duranne et Plan d'Aillane.

Réponse : Le projet de Plan d'Aillane est la première phase d'amélioration des accès. Le Conseil Général des Bouches du Rhône lance une étude sur la déviation de St Pons englobant la suppression du passage à niveau sur la RD543.

En complément, le Conseil Général a confirmé lors de la réunion des Personnes Publiques Associées le 18 Mai dernier, que ses services étudiaient l'amélioration du RD65 et notamment l'élargissement des deux ponceaux présents sur la RD65.

Remarque du public : Le public est satisfait que le projet prévoie l'aménagement d'équipements spéciaux pour les véhicules électriques (recharge de batterie), et pour diminuer les nuisances environnementales (séparateurs d'hydrocarbures).

Concernant ses liaisons vers les Milles, la Duranne et le Pôle d'activités

Question du public : Le CIQ de la Duranne considère que les accès prévus pour aller à Plan d'Aillane sont restreints. Il faudrait donc les améliorer et les multiplier. Il souligne aussi la nécessité de préciser que la liaison faite entre le pôle d'échanges de Plan d'Aillane et le chemin de Plan d'Aillane est réservée aux deux roues sans moteurs et aux transports en commun : la Communauté du Pays d'Aix en prend acte.

Réponse : Pour ce qui est des accès vers Plan d'Aillane, il est rappelé que dans le cadre du projet d'extension de la Duranne, une liaison modes doux est prévue vers le pôle d'échanges.

Des questions relatives à l'aménagement des routes entre les Milles et Aix en Provence pour accéder au site sont posées :

Il est demandé si l'aménagement de bandes multifonctionnelles sera réalisé sur toute la longueur du chemin Guigou.

Réponse : L'aménagement sera réalisé de façon à créer une continuité du cheminement des modes doux.

Question du public : Il est demandé si un mécanisme sera mis en place pour éviter les zones de circulation saturées le matin, entre Aix en Provence et le Plan d'Aillane.

Réponse : La circulation entre Aix en Provence et les Milles sera facilitée pour les transports en commun grâce à l'élaboration d'un nouvel itinéraire : les bus emprunteront l'avenue Mouret, l'autoroute A51 et un sas sera installé sur la bretelle à une voie pour permettre uniquement aux transports en commun de sortir sur la RD65, afin de rejoindre l'échangeur de la glacière puis le chemin Guigou via le giratoire de la RD7 en direction de Plan d'Aillane.

Ce système a pour effet d'ajouter 8 bus à la circulation générale à l'heure de pointe du matin et de faire gagner 6 minutes sur le trajet entre Aix en Provence et le Plan d'Aillane.

Question du public : Il est demandé si un aménagement adapté aux modes doux sera réalisé sur le chemin de la Valette (trottoirs et pistes cyclables).

Réponse : Du fait de la modification du projet, le cheminement modes doux sera réalisé depuis le pôle d'échanges en empruntant la nouvelle liaison vers le chemin de Plan d'Aillane lequel sera réaménagé pour intégrer les circulations douces jusqu'à l'avenue Louis Amouricq.

Remarque du public : Les CIQ souhaitent que les sites propres soient mieux marqués dans le sens la Duranne vers Aix.

Réponse : La réflexion visant à faciliter la circulation des transports en commun a intégré la réouverture à moyen terme de la voie ferrée Aix/Rognac au trafic voyageur. C'est pourquoi il est proposé de mettre en œuvre des solutions innovantes d'itinéraires de substitution aux heures de pointe, permettant de réduire le temps de trajet (11 minutes au lieu de 20 minutes) tout en réalisant un investissement mesuré.

Remarque du public : La façon dont la circulation sera gérée pendant les travaux pour éviter des embouteillages aux heures de pointe, reste une préoccupation générale.

Réponse : Les travaux se feront essentiellement hors des voies de circulation actuelles pour la plupart : pour le reste les heures de pointe seront évitées.

Concernant l'aménagement du secteur d'activités autour du pôle d'échanges :

Remarque du public : Les représentants des entreprises du pôle d'activités soulignent que le pôle a besoin de se développer du point de vu des activités économiques. Pour cela, il faut garder en mémoire la nécessité de faire des réserves foncières pour anticiper sur ces besoins en particulier.

Réponse : Le secteur de Plan d'Aillane, outre le pôle d'échanges et les équipements techniques liés aux transports, est prévu pour accueillir de l'activité économique. Cela se fera cependant de façon mesurée si l'on croise le foncier disponible avec les contraintes urbanistiques (cône d'envol de l'aérodrome).

Remarque du public : Le CIQ millois suggère de réaménager la sortie n°3 de la RD 9 dans le sens Aix Vitrolles afin de réduire les embouteillages et permettre le bon fonctionnement du pôle d'échanges à long terme.

Réponse : La congestion de cet échangeur le matin est due aux véhicules venant d'Aix et entrant sur le pôle d'activités, le réaménagement de la bretelle vers Vitrolles est sans incidence sur le projet.

Concernant les préoccupations des riverains :

Remarque du public : Les riverains sont satisfaits que la billettique permette une inter opérabilité sur les réseaux des différentes autorités organisatrices de transports (Région PACA, CPA, CG13).

Complément de réponse : A moyen terme, celles-ci envisagent de proposer des voyages combinés entre leurs réseaux à des tarifs attractifs pour les usagers.

Remarque du public : Par ailleurs, les habitants des Milles craignent que le projet ne génère une aggravation des nuisances sonores.

Réponse : Les trafics attendus, tant en transports en commun qu'en véhicules légers sont négligeables au regard du trafic engendré par la RD9, le projet n'aggraverait donc pas la situation.

Question du public : La question concernant l'intérêt d'un tel projet pour les personnes qui travaillent sur le pôle d'activités et qui n'auront plus le bus direct à partir d'Aix en Provence, est posée.

Réponse : La mise en service du pôle d'échanges de Plan d'Aillane permettra d'une façon générale, une grande amélioration des conditions de desserte en transports en commun du secteur sud ouest d'Aix en Provence, et notamment du pôle d'activités qui bénéficiera d'un réseau maillé beaucoup plus finement qu'aujourd'hui.

Visas :

Vu l'exposé des motifs.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2011-016 du conseil communautaire du 11 mars 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le bilan de la concertation relative au projet de pôle d'échanges de Plan d'Aillane à Aix en Provence.
- **DECIDER** la poursuite de cette opération sur la base des orientations définies à l'issue de cette concertation, telles que décrites ci-dessus.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter le lancement des procédures d'enquêtes réglementaires nécessaires à cette opération.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à engager toutes les démarches en vue de la maîtrise foncière des emprises concernées et l'obtention des autorisations de passages nécessaires.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des participations financières au taux le plus élevé possible, auprès des partenaires potentiels de cette opération.

OBJET : Aménagement du Territoire - Pôle d'échanges de Plan d'Aillane situé à Aix en Provence - Approbation du bilan de la concertation et du projet

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	126
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	126
Majorité absolue	64
Pour	126
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 22 JUIL. 2011